

PROCÈS-VERBAL DE LA DOUZIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2018-2019 TENUE LE 20 SEPTEMBRE 2018, À COMPTER DE 8H30, À COMPTER DE 8H30 À LA MAISON DU BARREAU, SALLE DU CONSEIL

Sont présents :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- Me Catherine Claveau, vice-présidente
- Me Marc Lemay, vice-président
- Me Antoine Aylwin
- Me Maria Giustina Corsi
- Me Louis-Paul Hétu
- Me Stéphanie Lisa Roberts
- Me Régis Boisvert
- Me Normand Boucher
- Me Serge Bernier
- Me Isabelle Cloutier
- Me Claude Provencher
- Mme Hasnaa Kadiri
- Mme Renée Piette
- M. Louis Roy

Est absent :

- M. Bruno Simard

Autres participants :

- Me Lise Tremblay, directrice générale
- Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Ali Pacha, chef de cabinet

Secrétaire de la séance :

- Me Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour tel que proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 9, 17, 22 ET 23 AOÛT ET 7 SEPTEMBRE 2018
- 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS
 - 1.4.2 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
 - 1.4.3 TABLEAU DES SUIVIS DU LAC-À-L'ÉPAULE
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
 - 2.1 NÉGOCIATIONS RELATIVEMENT À L'AIDE JURIDIQUE
 - 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE
 - 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
 - 2.4 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI
 - 2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
 - 2.6 RELATIONS AVEC LES MEMBRES
 - 2.7 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
 - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 3.1.1 *PROJET DE LOI C-411 - LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES (COMPRÉHENSION DES LANGUES OFFICIELLES)*
 - 3.1.2 GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES EN DROIT DE LA JEUNESSE
 - 3.1.3 *PROJET DE LOI C-78 - LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE DIVORCE, LA LOI D'AIDE À L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES ET DES ENTENTES FAMILIALES ET LA LOI SUR LA SAISIE-ARRÊT ET LA DISTRACTION DE PENSIONS ET APPORTANT DES MODIFICATIONS CORRÉLATIVES À UNE AUTRE LOI*
 - 3.1.4 RAPPORT - HONTE À NOUS
4. GOUVERNANCE
 - 4.1 RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS D'UN ORDRE PROFESSIONNEL
 - 4.1.1 DÉCLARATION
 - 4.1.2 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

- 5. PROTECTION DU PUBLIC
 - 5.1 RADIATIONS ADMINISTRATIVES
 - 6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
 - 6.1 SITE WEB
 - 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
 - 7.1 COMITÉ DES AVOCATS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE
 - 7.2 POLITIQUE DE FINANCEMENT
 - 7.3 DEMANDE D'EXEMPTION [REDACTED]
 - 7.4 DOSSIER BARREAU DU QUÉBEC ET CHAMBRE DES NOTAIRES C. FCT
 - 8. VARIA
 - 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
 - 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
 - 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
 - 9.3 RAPPORTS FINANCIERS
 - 9.4 JUGEMENT DE L'HONORABLE JOHANNE APRIL EN DATE DU 16 AOÛT 2018
 - 9.5 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 7 SEPTEMBRE 2018
 - 9.6 SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 FÉVRIER 2019 DEVANCÉE AU 6 FÉVRIER 2019
 - 9.7 AUDITION DEVANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 FÉVRIER 2019 DEVANCÉE AU 6 FÉVRIER 2019
 - 9.8 TABLEAU DES SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC
- 1.2 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 9 ET 17, 22 ET 23 AOÛT ET 7 SEPTEMBRE 2018**
-

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des procès-verbaux des séances des 9 et 17 août 2018 et les adoptent sans corrections.

L'adoption du procès-verbal de la séance des 22 et 23 août 2018 est reportée.

Relativement aux nominations aux différents comités du Barreau du Québec en date des 22 et 23 août 2018, M. Ali Pacha, chef de cabinet du bâtonnier, souligne certaines modifications suivant la dernière séance, soit :

- Au Comité des femmes dans la profession :
 - Retirer M^e Sylvie Harvey, présidente;
 - Nommer M^e Nancy Bonsaint, présidente
- Au Comité sur l'action collective : Renouveler M^e Yves Martineau, membre;
- Au Comité d'arbitrage des comptes des avocats :
 - Retirer M^e Sébastien Dyotte, membre;
 - Retirer M^e Jean-Sébastien Brunet, membre;
 - Retirer M^e Marie-Josée L'Écuyer, membre;
 - Retirer M^e Krishna Gagné, membre;

- Au Conseil de discipline :
 - Retirer M^e Maurice Cloutier;
- Au Comité de révision des plaintes :
 - Retirer M^e Robert Cox;
 - Retirer M^e Élisabeth Goodwin;
- Au Comité d'accès à la profession :
 - Retirer M^e Roch Baillargeon;
 - Retirer M^e Marylène Drouin;
- Au Comité des avocates et avocats en entreprise :
 - Nommer M^e Alexandra Popa, présidente;
- Au Comité accréditeur en médiation civile et commerciale:
 - Retirer M^e Alexandra Popa.

M^e Lise Tremblay rappelle par ailleurs que les membres du Conseil d'administration sont membres d'office du Comité des requêtes. Les membres ne siègent pas durant leur mandat d'administrateur, à moins de circonstances exceptionnelles, en raison des possibles conflits d'intérêts, mais peuvent être appelés à siéger d'office dans les deux années suivant la fin de leur mandat.

M^e Sylvie Champagne souligne une omission lors de la nomination de plusieurs membres du Comité de révision des plaintes en novembre dernier (M^{es} Yannick Chartrand, Antonio Discepola, Michèle Cohen, Anne-Marie Montplaisir et David E. Roberge), alors que la résolution ne fixe pas de fin de mandat pour ces membres. Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour fixer la fin du mandat de ces membres au 31 août 2020.

Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances du 7 septembre 2018 (par conférence téléphonique et de façon virtuelle) avec corrections.

Les membres du Conseil d'administration approuvent la liste des documents de la séance des 22 et 23 août 2018 à être rendus publics.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 9 et 17 août 2018 sans corrections;

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances du 7 septembre 2018 (par conférence téléphonique et virtuelle) avec corrections;

DE REPORTER l'adoption du procès-verbal de la séance des 22 et 23 août 2018;

D'APPROUVER la liste des documents soumis lors de la séance du Conseil d'administration des 22 et 23 août 2018 à être rendus publics.

1.2.1 COMITÉ SUR LES FEMMES DANS LA PROFESSION

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la nomination, le renouvellement et la fin de mandat de membres au Comité sur les femmes dans la profession par le Conseil d'administration à sa séance des 22 et 23 août 2018, résolution 7.1.18;

DE RETIRER des membres à renouveler au Comité sur les femmes dans la profession la personne suivante :

- Me Sylvie Harvey, présidente;

DE NOMMER à titre de présidente, Me Nancy Bonsaint, au Comité sur les femmes dans la profession.

1.2.2 COMITÉ SUR L'ACTION COLLECTIVE

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la nomination, le renouvellement et la fin de mandat de membres au Comité sur l'action collective par le Conseil d'administration à sa séance des 22 et 23 août 2018, résolution 7.1.3;

DE RENOUELER le mandat au Comité sur l'action collective de la personne suivante jusqu'au 31 août 2022 :

- Me Yves Martineau.

1.2.3 COMITÉ SUR L'ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES DES AVOCATS

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la nomination, le renouvellement et la fin de mandat de membres au Comité sur l'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats par le Conseil d'administration à sa séance des 22 et 23 août 2018, résolution 7.1.5;

DE RETIRER des membres à renouveler au Comité sur l'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats les personnes suivantes :

- Me Sébastien Dyotte;
- Me Marie-Josée L'Écuyer;

DE RETIRER des membres à nommer au Comité sur l'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats les personnes suivantes :

- Me Jean-Sébastien Brunet;
- Me Krishna Gagné.

1.2.4 CONSEIL DE DISCIPLINE

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la nomination, le renouvellement et la fin de mandat de membres au Comité de discipline par le Conseil d'administration à sa séance des 22 et 23 août 2018, résolution 7.1.8;

D'AJOUTER aux membres à renouveler au Conseil de discipline les personnes suivantes :

- Me Pierre Audet;
- Me Pierre Lecavalier;
- Me Maurice Cloutier.

1.2.5 COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la nomination à titre de membres au Comité de révision des plaintes, sans date de fin du mandat, par le Conseil d'administration lors de sa séance du 15 novembre 2017, résolution 8.6;

CONSIDÉRANT la nomination, le renouvellement et la fin de mandat de membres au Comité de révision des plaintes par le Conseil d'administration à sa séance des 22 et 23 août 2018, résolution 7.1.31;

DE DÉTERMINER que le mandat des personnes suivantes, nommées à titre de membres au Comité de révision des plaintes (résolution 8.6 du 15 novembre 2017), se terminera le 31 août 2020 :

- Me David E. Roberge;
- Me Antonio Discepola;
- Me Yannick Chartrand;
- Me Michèle Cohen;
- Me Anne-Marie Montplaisir;

DE RETIRER des membres à nommer au Comité de révision des plaintes (résolution 7.1.31 des 22 et 23 août 2018) les personnes suivantes :

- Me Robert Cox;
- Me Élisabeth Goodwin.

1.2.6 COMITÉ D'ACCÈS À LA PROFESSION

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la nomination, le renouvellement et la fin de mandat de membres au Comité d'accès à la profession par le Conseil d'administration à sa séance des 22 et 23 août 2018, résolution 7.1.1;

DE RETIRER des membres à renouveler au Comité d'accès à la profession la personne suivante :

- Me Roch Baillargeon;

DE RETIRER des membres à nommer au Comité d'accès à la profession la personne suivante :

- Me Marylène Drouin.

1.2.7 COMITÉ DES AVOCATS ET AVOCATES DE L'ENTREPRISE

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le renouvellement et la fin de mandat de membres au Comité des avocats et avocates de l'entreprise par le Conseil d'administration à sa séance des 22 et 23 août 2018, résolution 7.1.16;

DE NOMMER membre au Comité des avocats et avocates de l'entreprise la personne suivante jusqu'au 31 août 2022 :

- Me Alexandra Popa, présidente.

1.2.8 COMITÉ ACCRÉDITATEUR EN MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE ET AUX PETITES CRÉANCES

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la nomination, le renouvellement et la fin de mandat de membres au Comité en médiation civile et commerciale et aux petites créances par le Conseil d'administration à sa séance des 22 et 23 août 2018, résolution 7.1.25;

DE RETIRER des membres nommés au Comité en médiation civile et commerciale et aux petites créances la personne suivante :

- Me Alexandra Popa, présidente.

1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du bâtonnier.

Monsieur le bâtonnier Grondin discute de la lettre transmise par Monsieur le bâtonnier Pierre Chagnon en lien avec le processus de nomination des avocats émérites.

Le Conseil d'administration souhaite transmettre une réponse au bâtonnier Chagnon expliquant le processus de nomination des avocats émérites.

Monsieur le bâtonnier Grondin fait le suivi de la réforme du processus de nomination des avocats émérites. Il suggère le nom de candidats potentiels pour faire partie de ce comité.

Les membres du Conseil d'administration discutent des candidatures au sein du Comité de révision du processus de nomination des avocats émérites. Les membres sont en accord avec les nominations suggérées. Le Comité sera formé des membres suivants :

- M^e Serge Bernier, président
- M^e Maryse Bélanger
- M^e Adelle Blackett, conseillère en loi, Ad. E.
- M^e Donato Centomo, Ad. E.
- Monsieur le bâtonnier Pierre Chagnon, Ad. E., à la retraite
- M^e Isabelle Cloutier
- M^e Esthel Gravel, Ad. E.
- M^e Rachel Journeault, Ad. E.
- M^e Selen Lu
- M^e Andréanne Malacket
- Monsieur le bâtonnier Gilles Ouimet, Ad. E.
- M^e Stéphanie Lisa Roberts
- M^e Ian Solloway

Monsieur le bâtonnier Grondin souligne avoir participé à plusieurs rentrées judiciaires. L'enjeu principal discuté lors des rentrées judiciaires est la négociation du tarif d'aide juridique. Il souligne qu'il continuera de marteler cette priorité et de solliciter l'appui des barreaux de section afin de mettre de l'avant cette priorité. Il en profitera pour en discuter avec les bâtonniers de section lors du Conseil des sections du 27 septembre 2018.

Un membre souhaite que la promotion du projet infonuagique soit faite lors du Conseil des sections.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur son rapport.

En réponse aux questions des membres, Monsieur le bâtonnier Grondin discute des sujets suivants :

- **Rentrées judiciaires (plusieurs dates) :** Les membres sont heureux d'entendre parler d'aide juridique. Le juge en chef de la Cour supérieure a également souligné l'importance de l'aide juridique. Il invite les autres membres du Conseil d'administration ayant participé à des rentrées judiciaires de faire part de leurs commentaires.

Les membres ayant participé à des rentrées judiciaires confirment que les membres sont contents des démarches du Barreau du Québec dans le dossier de l'Aide juridique.

Un autre membre souligne que la Justice dans le Nord a également fait l'objet d'appui des membres.



- **Appel aux membres du conseil de la magistrature (29 août 2018) :** M^e Claude Rochon et M^e Odette Jobin-Laberge sont les membres désignés par le Barreau du Québec pour siéger au Conseil de la magistrature. Il a vérifié s'ils souhaitaient continuer leur travail sur ce conseil. M^e Rochon souhaite continuer, alors que M^e Jobin-Laberge souhaite laisser sa place.
- **Institut de réforme du droit :** L'appui du Barreau du Québec a été bien reçu. Il a discuté du projet et des commentaires du Barreau du Québec sur ce projet avec le professeur Noreau.
- **Le débat sur la Justice organisé par le Barreau du Québec (18 septembre 2018):** Il fait le tour d'horizon des thèmes abordés lors du débat (accès à la justice, aide juridique, Justice dans le Nord, droit de la famille).

Certains autres membres émettent des commentaires sur le débat. Un membre aurait aimé que les priorités du Barreau du Québec soient davantage mises en valeur dans les questions.

1.3.1 COMITÉ DE RÉVISION DU PROCESSUS DE NOMINATION DES AVOCATS ÉMÉRITES

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE NOMMER membres au Comité de révision du processus de nomination des avocats émérites les personnes suivantes:

- M^e Serge Bernier, président;
- M^e Maryse Bélanger;
- M^e Adelle Blackett, conseillère en loi, Ad. E.;
- M^e Donato Centomo, Ad. E.;
- Monsieur le bâtonnier Pierre Chagnon, Ad. E., à la retraite;
- M^e Isabelle Cloutier;
- M^e Esthel Gravel, Ad. E.;
- M^e Rachel Journeault, Ad. E.;
- M^e Selena Lu;

- M^e Andréanne Malacket;
- Monsieur le bâtonnier Gilles Ouimet, Ad. E.;
- M^e Stéphanie Lisa Roberts;
- M^e Ian Solloway.

1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport d'activités de la directrice générale.

M^e Tremblay invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur son rapport.

1.4.2 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport de la direction générale.

M^e Lise Tremblay invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur son rapport. Suite à des questions de membres, elle souligne que :

- Les délais en matière d'inspection professionnelle sont bons.
- Le nombre de demandes de révision devant le Comité de révision des plaintes est en croissance. On doit surveiller ce dossier.
- Le suivi du plan d'action du syndic sera présenté en octobre.
- Une formation sur l'inspection professionnelle est en ligne afin d'informer les avocats sur l'objet de l'inspection professionnelle et son déroulement.
- Les délais pour obtenir une date d'audition devant le Conseil de discipline sont raisonnables.

Monsieur le bâtonnier Grondin souligne l'impact du départ de plusieurs syndics adjoints dans les derniers mois sur les délais de traitement de dossiers d'enquêtes disciplinaires.

[REDACTED]

[REDACTED]

Un membre remercie la direction générale pour la qualité du rapport.

1.4.3 TABLEAU DES SUIVIS DU LAC-À-L'ÉPAULE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du tableau des suivis du Lac-à-l'épaule. M^e Lise Tremblay souligne que plusieurs dossiers sont déjà en cours de réalisation.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

2.1 NÉGOCIATIONS RELATIVEMENT À L'AIDE JURIDIQUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin fait état du statut des négociations avec le gouvernement. [REDACTED]

Il rappelle que la campagne publicitaire de valorisation de l'aide juridique a été suspendue durant la campagne électorale. Le 2 octobre 2018, le Barreau du Québec recommencera activement ses efforts de valorisation de l'aide juridique.

Il a une rencontre demain avec les permanents de l'aide juridique relativement à leurs demandes.

2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que M^e Denis Marsolais qui pilotait ce dossier est devenu Curateur public. Il n'y a pas eu beaucoup de suivi depuis.

M^e Patrick Gingras est dorénavant responsable du projet.

M^e Antoine Aylwin, président du Comité des technologies de l'information, souligne que le comité a discuté de ce dossier. Il travaillera avec le SOAJ sur les questions potentielles qui pourraient être soulevées par ce projet de modernisation afin de faire part de leurs recommandations au Conseil d'administration.

2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

Inf : Monsieur le vice-président Marc Lemay souligne que le Comité sur la Justice dans le Nord a perdu deux membres au profit de la magistrature, soit Madame la juge Nathalie Pelletier et Monsieur le juge Bernard Synnott.

Madame la juge en chef Lucie Rondeau a demandé de nommer deux membres de la magistrature au sein du Comité, soit les juges Chantale Pelletier et François Boisjoli.

Monsieur le vice-président Lemay discute du jugement rendu par le juge Grenier dans les derniers jours déplorant les installations dans le Nord-du-Québec. Le juge Grenier a repris la recommandation du Barreau afin que des quartiers cellulaires puissent servir de centres de détention.

Il se désole également de l'incendie survenu dans le bureau de la Direction de la protection de la jeunesse à Kujuaq cette semaine.

Il rappelle que deux juges seront nommés pour le Nord dans le district d'Abitibi. Il réitère que les demandes de financement du Barreau du Québec pour la Justice dans le Nord sont plus pertinentes que jamais.

2.4 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin rappelle que la question du contingentement demeure sur la table. Cependant, certaines informations sont encore manquantes et des discussions doivent être tenues avant de prendre une décision. Il rappelle que la disponibilité de l'information sur les offres d'emploi disponibles demeure une piste de solution telle que suggérée par le JBM.

2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin rappelle qu'un rapport d'étape sera soumis en octobre dans ce dossier.

2.6 RELATIONS AVEC LES MEMBRES

Inf : Ce sujet n'a pas été traité lors de la présente séance.

2.7 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin rappelle qu'un rapport d'étape sera soumis en octobre dans ce dossier.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des rapports du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ) soumis lors de la séance virtuelle du 7 septembre 2018 et lors de la présente séance.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne qu'il s'agit d'un nouveau format de rapport. Il salue le nouveau format qui est plus clair. Il croit qu'il serait opportun de passer les dossiers individuellement afin de prendre une décision sur chacun des dossiers. Il croit qu'il serait opportun dans le futur que le SOAJ précise l'intervention recommandée du Barreau du Québec dans chacun des dossiers de même que l'identité du ou des comités qui verront à établir la position du Barreau du Québec.

Un membre demande s'il serait possible de rajouter une rubrique sur les motifs qui justifient l'intervention dans un dossier particulier tel que prévu à la politique d'intervention. Le niveau d'importance de l'intervention (utile, important ou nécessaire) devrait également figurer dans la fiche.

Les membres du Conseil d'administration étudient les différentes interventions possibles du Barreau du Québec et émettent leurs commentaires.

1) Consultation préalable à la proposition d'un règlement en matière d'assurance des copropriétés, suite au projet de loi 141

M^e André-Philippe Mallette explique la nature de l'intervention potentielle du Barreau du Québec.

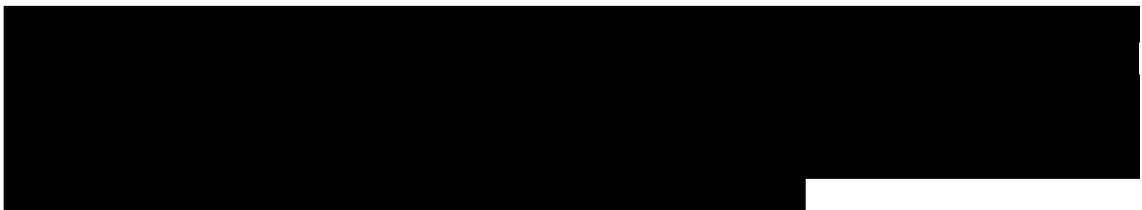
Les membres du Conseil d'administration discutent de l'opportunité de participer à cette consultation.

Considérant que le droit de la copropriété fait partie des réformes majeures demandées par le Barreau du Québec, ils sont en accord pour que le SOAJ et le groupe de travail sur la copropriété étudient cette consultation et préparent un projet de mémoire visant principalement à rappeler l'importance d'une réforme globale en droit de la copropriété (loi particulière), les risques liés à l'adoption à la pièce de plusieurs règlements et à répondre aux questions soulevées qui font l'objet de la consultation.

2) Projet de règlement instituant un registre des arrangements préalables, suite au projet de loi 178

M^e Sylvie Champagne souligne que l'Office de protection du consommateur souhaite consulter le Barreau du Québec préalablement au dépôt d'un projet de règlement. Elle explique la nature des sujets qui seraient abordés dans le cadre de cette consultation.

Les membres discutent de l'opportunité pour le Barreau du Québec de participer à cette consultation. Ils sont d'avis qu'il est important d'intervenir considérant la consultation préalable du Barreau du Québec et le sujet de la consultation (personnes vulnérables). Ils sont en accord que le Barreau du Québec participe à la consultation et formule des commentaires généraux à l'Office de protection du consommateur sur le sujet.



3) *Projet de loi C-68 - Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence*

Me Sylvie Champagne explique la nature de l'intervention possible du Barreau du Québec sur la nécessité de consulter les Premières Nations en présence de revendications.

Les membres du Conseil d'administration discutent de l'opportunité pour le Barreau du Québec d'intervenir dans ce dossier.

Ils sont d'avis de ne pas intervenir dans ce dossier considérant l'absence de nécessité de l'intervention du Barreau du Québec.

4) *Projet de loi C-77 - Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois*

Les membres du Conseil d'administration discutent de l'opportunité pour le Barreau du Québec d'intervenir dans ce dossier. Ils sont en accord pour que le SOAJ et les comités consultatifs concernés étudient ce projet de loi et préparent un projet de mémoire.

5) *Projet de loi C-78 - Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*

Ce projet de loi a déjà été étudié et un projet de mémoire a été soumis pour étude par les membres du Conseil d'administration (point 3.1.3).

6) *Projet de loi C-81 - Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles*

Les membres du Conseil d'administration discutent de l'opportunité pour le Barreau du Québec d'intervenir dans ce dossier.

Me Sylvie Champagne souligne que l'intervention viserait à appuyer le projet de loi, mais émettre des commentaires sur sa mise en œuvre, notamment l'importance d'assurer l'aspect contraignable de ce projet de loi.

Ils sont en accord pour que le SOAJ et les comités consultatifs concernés étudient ce projet de loi et préparent un projet de mémoire.

7) *Projet de loi C-411 - Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (compréhension des langues officielles)*

Ce projet de loi a déjà été étudié et un projet de mémoire a été soumis pour étude par les membres du Conseil d'administration (point 3.1.1).

8) Réforme en droit de la famille

M^e Sylvie Champagne rappelle aux membres du Conseil d'administration de lui soumettre des commentaires sur le rapport sur la réforme du droit de la famille soumis lors de la séance des 22 et 23 août 2018.

Les membres prennent connaissance du tableau de suivi des consultations.

3.1.1 **PROJET DE LOI C-411 - LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES (COMPRÉHENSION DES LANGUES OFFICIELLES)**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le SOAJ en date du 4 septembre 2018 et des documents qui l'accompagnent.

Les membres du Conseil d'administration discutent du projet de mémoire soumis par le SOAJ et émettent certains commentaires sur le contenu du mémoire. Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour rappeler la position du Barreau du Québec sur l'importance du bilinguisme des juges de la Cour suprême du Canada.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de mémoire, sous réserve de leurs commentaires.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 4 septembre 2018;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi C-411 à la Chambre des communes;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels du projet de loi C-411;

CONSIDÉRANT les positions antérieures du Barreau du Québec sur le bilinguisme à la Cour suprême du Canada;

D'ENDOSSER le projet de lettre à titre de position du Barreau du Québec, sous réserve des commentaires émis par le Conseil d'administration.

3.1.2 **GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES EN DROIT DE LA JEUNESSE**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le SOAJ en date du 5 septembre 2018 et des documents qui l'accompagnent.

Me Sylvie Champagne souligne que ce guide est très attendu dans le milieu. Le juge coordonnateur de la Chambre de la jeunesse a reçu une copie du projet de guide et en a apprécié le contenu. Il croit qu'il sera très apprécié.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le contenu du guide et trouvent qu'il s'agit d'un travail de qualité. Certains membres émettent des souhaits relativement à des ajouts qui pourraient être faits dans une version ultérieure du guide sur les sujets suivants : le droit de la jeunesse en milieu autochtone, les différences

culturelles et le rôle de l'avocat dans l'explication de ces différences et le rôle de l'interprète.

Les membres du Conseil d'administration saluent le travail du Comité en droit de la jeunesse, endossent le guide des meilleures pratiques en droit de la jeunesse et adoptent une motion de félicitations au Comité du droit de la jeunesse.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 5 septembre 2018;

CONSIDÉRANT le mandat donné au Comité en droit de la jeunesse;

CONSIDÉRANT les travaux effectués par le Comité en droit de la jeunesse;

D'ADOPTER le *Guide des meilleures pratiques en droit de la jeunesse* en vue de sa publication par le Barreau du Québec;

D'ADOPTER une motion de félicitations au Comité en droit de la jeunesse.

3.1.3 PROJET DE LOI C-78 - LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE DIVORCE, LA LOI D'AIDE À L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES ET DES ENTENTES FAMILIALES ET LA LOI SUR LA SAISIE-ARRÊT ET LA DISTRACTION DE PENSIONS ET APPORTANT DES MODIFICATIONS CORRÉLATIVES À UNE AUTRE LOI

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le SOAJ en date du 6 septembre 2018 et des documents qui l'accompagnent.

Les membres du Conseil d'administration émettent certains commentaires sur le projet de mémoire. Ils sont en accord avec le projet de mémoire, sous réserve de leurs commentaires.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 6 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de loi C-78 à la Chambre des communes;

D'ENDOSSER le projet de mémoire sur le projet de loi C-78 à titre de position du Barreau du Québec, sous réserve des commentaires émis par le Conseil d'administration.

3.1.4 RAPPORT - HONTE À NOUS TOUS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le SOAJ en date du 6 septembre 2018 et des documents qui l'accompagnent.

Les membres du Conseil d'administration discutent de l'opportunité d'intervenir dans le présent dossier pour appuyer le rapport.

Me Sylvie Champagne explique les motifs liés derrière la recommandation d'intervention. Les excuses constituent une forme de justice réparatrice (comme la *Loi sur les excuses* réclamée historiquement par le Barreau du Québec).

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec l'importance de la justice réparatrice, notamment les excuses, mais sont d'avis qu'il n'est pas le rôle du Barreau du Québec, à titre d'institution, de se positionner sur la nécessité pour le gouvernement de présenter des excuses en lien avec une situation spécifique.

Les membres du Conseil d'administration félicitent les membres du Comité ayant travaillé sur le projet.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE NE PAS INTERVENIR dans ce dossier.

4. GOVERNANCE

4.1 RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

Inf : Madame la vice-présidente Catherine Claveau réfère au rapport déposé dans l'Extranet. Le Règlement soumis a été adopté par l'Office des professions suite aux commentaires recueillis des ordres professionnels, dont le Barreau du Québec.

Le tableau déposé dans l'extranet détaille les obligations imposées aux membres du Conseil d'administration par ce nouveau règlement et indique également les dispositions du *Code de déontologie des administrateurs du Barreau du Québec* qui devront alors être modifiées.

Me Sylvie Champagne ajoute qu'un serment de discrétion doit être signé par les membres du Conseil d'administration conformément au Règlement.

Elle ajoute qu'une déclaration d'intérêts doit être faite dès maintenant sur les conflits d'intérêts potentiels. Cette obligation est continue. Ainsi, dès qu'un administrateur est au courant de nouveaux conflits d'intérêts potentiels, il doit faire une nouvelle déclaration au prochain Conseil d'administration.

M^e Champagne confirme que le Règlement adopté par l'Office fixe les normes d'éthique et de déontologie minimales qui doivent être suivies par les administrateurs d'un ordre. L'ordre peut cependant prévoir des obligations dans son propre code d'éthique et de déontologie des administrateurs.

Elle termine en soulignant l'article 33 du Règlement qui prévoit l'obligation positive des membres du Conseil d'administration de dénoncer sans délai au comité d'enquête à l'éthique tout manquement aux normes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

Un membre souligne que l'Office des professions a envoyé une demande aux administrateurs nommés afin d'établir une banque de candidats pour siéger au Comité d'enquête à l'éthique.

4.1.1 DÉCLARATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration présents signent le nouveau serment de discrétion requis en vertu du nouveau Règlement.

4.1.2 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Inf : Ce point a été traité au point 4.1.

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 RADIATIONS ADMINISTRATIVES

Inf : Il n'y a aucune radiation administrative à prononcer pour la présente séance du Conseil d'administration.

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

6.1 SITE WEB

Inf : M^e Lise Tremblay souligne que le nouveau bottin des avocats accessible sur le site internet du Barreau du Québec permet dorénavant de :

- Chercher un avocat par ville;

- Chercher un avocat par domaine de droit;
- Trouver un avocat pour la médiation;
- Géolocaliser un avocat à toutes les adresses déclarées.

Également, plusieurs sections du site internet ont été traduites en anglais.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 COMITÉ DES AVOCATS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE

Inf : Monsieur Ali Pacha rappelle que le Conseil d'administration souhaitait revenir sur le mandat de ce comité lors de la présente séance du Conseil d'administration.

Un membre souligne que des problématiques sont propres aux avocats de l'administration publique et méritent l'attention d'un comité. Il ne souhaite pas que l'objectif soit de faire valoir des revendications, mais plutôt de discuter de problématiques propres à ces avocats. Il donne en exemple la question de l'indépendance des juristes de l'État et aussi l'organisation d'un colloque des juristes de l'État.

M^o Lise Tremblay suggère qu'elle étudie la question avec M. Pacha et qu'elle recommande au Conseil d'administration une définition de mandat lors de la réunion de novembre 2018.

7.2 POLITIQUE DE FINANCEMENT

Inf : Ce sujet est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

7.3 DEMANDE D'EXEMPTION [REDACTED]

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la demande d'exemption présentée et rejettent la demande d'exemption.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M^e Sylvie Champagne en date du 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que [REDACTED] est titulaire d'un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 41 du *Code des professions* depuis le 31 mars 2016, car elle ne rencontrait pas les exigences de l'article 35 de la *Charte de la langue française* qui oblige tous les professionnels à posséder une connaissance appropriée du français;

CONSIDÉRANT que [REDACTED] est d'avis qu'elle ne pourra pas réussir les examens de l'Office québécois de la langue française, demande d'en être exemptée et demande l'obtention d'un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 40 de la *Charte de la langue française*;

CONSIDÉRANT l'article 40 de la *Charte de la langue française* qui se lit comme suit :

40. Dans les cas où l'intérêt public le justifie, les ordres professionnels peuvent, avec l'autorisation préalable de l'Office québécois de la langue française, délivrer un permis restrictif aux personnes déjà autorisées à exercer leur profession en vertu des lois d'une autre province ou d'un autre pays. Ce permis restrictif autorise son titulaire à exercer sa profession exclusivement pour le compte d'un seul employeur dans une fonction ne l'amenant pas à traiter avec le public.

Dans ces cas un permis peut également être délivré au conjoint.

CONSIDÉRANT que [REDACTED] ne satisfait pas les critères prévus par la loi en ce qu'elle ne travaille pas pour un seul employeur dans une fonction ne l'amenant pas à traiter avec le public;

CONSIDÉRANT que l'intérêt public ne justifie pas d'accéder à la demande d'exemption;

DE REJETER la demande d'obtention d'un permis restrictif en vertu de l'article 40 de la *Charte de la langue française* à [REDACTED] [REDACTED]

7.4 DOSSIER BARREAU DU QUÉBEC ET CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC C. FCT

Inf :

[REDACTED]

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour que le Barreau du Québec ne demande pas la permission d'appel à la Cour suprême du Canada.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

DE NE PAS demander la permission d'appel à la Cour suprême du Canada.

8. VARIA

Inf : Un membre souligne un article de journal paru aujourd'hui sur le salaire du bâtonnier et de la directrice générale.

Monsieur le bâtonnier Grondin souligne qu'un journaliste a téléphoné afin d'obtenir ces informations en date d'hier dans le cadre d'une enquête sur le salaire des présidents des ordres.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 RAPPORTS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.4 JUGEMENT DE L'HONORABLE JOHANNE APRIL EN DATE DU 16 AOÛT 2018

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.5 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 7 SEPTEMBRE 2018

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Un membre rappelle aux autres membres du Conseil d'administration l'importance de voter lors de la séance virtuelle.

9.6 SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 FÉVRIER 2019 DEVANCÉE AU 5 FÉVRIER 2019

Inf : Les membres sont avisés que la séance du Conseil d'administration du 7 février 2019 est devancée au 5 février 2019.

**9.7 AUDITION DEVANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 FÉVRIER 2019
DEVANCÉE AU 6 FÉVRIER 2019**

Inf : Les membres sont avisés que l'audition du Conseil d'administration du 8 février 2019 est devancée au 6 février 2019.

9.8 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Un membre se questionne sur l'opportunité d'intervenir dans un des dossiers mentionnés au tableau [REDACTED]

M^e Sylvie Champagne explique le dossier et mentionne que le SOAJ se penche sur le dossier et fera part de ses recommandations lors d'une prochaine séance.

Le Président,

La Secrétaire,

Paul-Matthieu Grondin
Bâtonnier du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre